

## Charges et responsabilités associées aux statuts du CI\* (version du 09.09.2024)

Abréviations : DirDi = Directive de la Direction ; DirDé = Directive du Décanat Lettres ; P. = Professeur·e ; non-P. = CI ou CE ; dir. = directeur·trice

Statut	Procédure d'engagement et Commission de présentation (DirDi 1.5, 1.6 et DirDé 0.16)	Durée du contrat et taux d'engagement (DirDi 1.1 et DirDi 1.31)	Promotion, stabilisation, autres (DirDi 1.6.4 + 1.17 et DirDé 0.11)	Enseignement / h. hebdo. à 100% (DirDi 1.31 et DirDé 0.9 + 0.10)
<b>AD<sup>1</sup></b>	Annonce en ligne. Commission de 3 membres : min. 1 P. + 1 CIsup. (dont dir. Unité + spéc. champ) Entretien avec la commission.	1 + 2 + 2 (max. 5 ans, sous réserve de l'art. 24 du règl. des AD) ; 80-100%		2h (sous la resp. d'un P., MA ou MER).
<b>Doc FNS<sup>1</sup></b>	Aucune obligation de mise au concours ni de commission.	1 + 3 (max. 4 ans, prolongation possible sur demande) ; 100%	Annexe à la DirDi sur les Doctorants financés par le FNS ou autres fonds externes 85% (thèse) – 15% Section : indemnité 1 75% (thèse) – 25% Section : indemnités 1 + 2	1 ou 2 charges de soutien Unil = 15 ou 25% (renoncement possible par le Doc).
<b>1A<sup>1</sup></b>	Annonce en ligne. Commission de 3 membres : min. 1 P. + 1 CIsup. (dont dir. Unité + spéc. champ) (évent. plus) Entretien avec la commission.	1 + 2 + 2 (max. 5 ans, sous réserve de l'art. 24 du règl. des AD) ; 80-100%	Possibilité de se présenter à un poste de Prof ass. en PTC	4h (sous la resp. d'un P., MA ou MER).
<b>MA</b>	Annonce en ligne. Commission de 3 membres : min. 2 P. Unil. Sélection => rapport => Décanat puis Dir.	2 + 2 (max. 4 ans) ; exception. 6 (projet FNS par ex., DirDi 1.6.2) ; 80-100%	Demande de stabilisation en <b>MER</b> possible 1 an avant la fin du contrat. Si le Déc. entre en matière => Commission (DirDi 1.6), rapport de la Commission + Décanat => vote du CF.	5h Pas de direction de thèse.
<b>MER2</b>	Annonce en ligne. Comm. de 4-6 membres : 1 Décanat + 1 P. et 1 non-P. Unil + 1 P. ou MER hors-Unil. Sélection => entretien => leçon publique (opt.) => rapport => CF.	6 ans, renouvelable ; 20-100% (selon Dir. ; dans les faits, min. 50-60%).	Demande de promotion à <b>MER1</b> possible si : présentée dans le rapport de planif. et validée + doctorat obtenu et recherche active + enseignements fondés sur la recherche. Si la Dir. entre en matière => Commission (DirDi 1.17), entretien et rapport => vote du CF.	12h (max. 14h) Direction de thèse (uniquement avec l'accord du CF).
<b>MER1</b>	Annonce en ligne. Comm. de 4-6 membres : 1 Décanat + 1 P. et 1 non-P. Unil + 1 P. ou MER hors-Unil. Sélection => entretien => leçon publique (opt.) => rapport => CF.	6 ans, renouvelable ; 20-100% (selon Dir. ; dans les faits, min. 50-60%).	Demande de promotion à <b>PAS</b> possible si : présentée dans le rapport de planif. et validée + MER obtenu sur concours + enseignement similaire à prof. + direction de MA et min. 1 PhD + recherche importante, etc. Si la Dir. entre en matière => Commission (DirDi 1.17), entretien et rapport => vote du CF.	8h (peut varier selon le cahier des charges) Direction de thèse (sans restriction).

\* Ce tableau synthétise des informations d'ordre général collectées par l'ACIL ; **ce document a donc un statut informatif uniquement** (et non légal). Les informations restent valables sous réserve de modifications des directives Lettres ou Unil, qui seules font foi, et les cas particuliers demeurent réservés. Dans tous les cas, il est attendu de la personne engagée qu'elle consulte les règlements et directives correspondants. En cas de question, il est conseillé de contacter la cellule RH de la Faculté.

<sup>1</sup> Ne peuvent être examinateurs·trices aux examens ou diriger des mémoires de maîtrise (DirDé 0.9).